

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1431

10 juin 2008

SOMMAIRE

Acelux S.A. Holding	68659	Hesperos S.A.	68681
Agence Immobilière Mara Max S.à.r.l.	68686	Ifile S.A.	68649
ArcelorMittal Finance	68679	Jalpara Holding S.A.	68674
Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l.	68686	L.C.M.A. - Electrostal S.A.	68681
Bureau d'Architecture Cavallini	68679	Lunali S.A.	68664
Cable Holding S.à r.l.	68680	Luxdigit S.A.	68668
Commercial Real Estate Investments S.A.	68656	Maconlux S.à r.l.	68679
Dana International Luxembourg S.à r.l. ..	68651	Maisons Loginter s.à r.l.	68684
Diamond Projects S.à r.l.	68681	Ma Selector S.à r.l.	68669
Duferco Logistic S.A.	68665	Paint Express, Sàrl	68667
EXO 7 S.à.r.l.	68642	Pardus S.à r.l.	68642
Fiduciaire de Luxembourg	68674	Phillipps colours & more S.à r.l.	68667
Fiduciaire de Windhof S.à r.l.	68675	Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l.	68680
Fulcrum Funds	68646	Railbaron S.A. Holding	68659
Fulvie S.A.	68642	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA	68646
GCAT Flight Academy Luxembourg S.à r.l.	68675	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.	68672
Goulds Investments S.A.	68656	Savrow Holdings S.A.	68659
Goya Holding S.A.	68664	Spaghetteria S.à r.l.	68686
Groupe Nordet S.A.	68684	Speman S.A.	68642
Groupe Nordet S.A.	68684	Synergie Patrimoine S.A.	68663
Henrocor Business S.A.	68658	Tamara Two S.à r.l.	68646
		Tamara Two S.à r.l.	68680
		VIASIMO S.à.r.l.	68653

EXO 7 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 113.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2008.

EXO 7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008066438/1345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05125. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Speman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.734.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPEMAN S.A.

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008066446/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04153. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Fulvie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.706.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FULVIE S.A.

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008066447/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04152. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pardus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.515.

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth day of April.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Pardus Special Opportunities Master Fund L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its principal office at Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman

Islands, represented by its managing general partner Pardus Capital Partners L.P., a Delaware limited partnership, having its principal office at 590 Madison Avenue, Suite 25E, New York, NY, 10022, United States of America,

in its capacity as sole shareholder of Pardus S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary public then residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), on 3 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2299 of 13 October 2007 (the Company),

as such here represented by M^e Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 April 2008.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. Pardus Special Opportunities Master Fund L.P. is the sole shareholder of the Company;
- II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each;
- III. the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create a third class of managers, the members of which shall be denominated C managers.

The sole shareholder further resolves that (i) any such C manager shall act jointly with any A manager and any B manager for the delegation of special and limited powers, (ii) the presence of at least one C manager shall be required together with the presence of at least one A manager and at least one B manager for the quorum of every meeting of the board, and (iii) at least one C manager shall together with at least one A manager and at least one B manager approve any resolutions of the board, in addition to the required majority of the votes cast.

Second resolution

The sole shareholder resolves that with regard to the day-to-day management, the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any A manager, whereas in this context shall be considered as such day-to-day management any transaction(s) up to an aggregate amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) (or its foreign currency equivalent) per quarterly period.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholder resolves to amend articles 7.1, 8.2, 9.5 and 10 of the articles of association of the Company, so that they shall henceforth read as follows:

"7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of A managers, B managers and C managers. The manager(s) need not to be partner(s).

...

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any A manager acting jointly with any B manager and any C manager of the Company.

...

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager, at least one B manager and at least one C manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that at least one A manager, at least one B manager and at least one C manager approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

...

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties (i) for the day-to-day management up to an aggregate amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) (or its foreign currency equivalent) per quarterly period (the Quarterly Day-to-day Management Threshold) by the sole signature of any A manager of the Company, or (ii) in all matters (including of course every transaction that would trespass the Quarterly Day-to-day Management Threshold, as well as all votes to be expressed in the name and on behalf of the Company at the moment of shareholders meetings of any subsidiary of the Company, regardless of the valuation of the object of such votes) by the joint signature of any A manager, always with any B manager and always with any C manager of the Company, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to reassign the following persons, appointed on 3 July 2007 as B managers of the Company, to the new class C of managers of the Company for an indefinite period:

- Joseph Thornton, born on the 20th day of January 1962 in North Carolina, USA, with professional address at 590 Madison Ave, Suite 25E, New York, NY, 10022, USA;
- Hamid Zanganeh, born on the 17th day of March 1959 in Iran, with professional address at 590 Madison Ave, Suite 25E, New York, NY, 10022, USA;
- Clarence Robinson, born on the 3rd day of February 1973 in Durham, Canada, with professional address at 590 Madison Ave, Suite 25E, New York, NY, 10022,

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Pardus Special Opportunities Master Fund L.P., un exempted limited partnership régi par les lois des Îles Caïman, ayant son siège principal au Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9002, Îles Caïman, représenté par son managing general partner Pardus Capital Partners L.P., un limited partnership de l'État du Delaware, ayant son siège principal au 590 Madison Avenue, Suite 25E, New York, NY, 10022, États-Unis,

en sa qualité d'associé unique de Pardus S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2299 du 3 juillet 2007 (la Société),

en tant que tel ici représenté par M^e Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Pardus Special Opportunities Master Fund L.P. est le seul associé de la Société;
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
- III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une troisième classe de gérants, dont les membres seront désignés comme gérants C.

L'associé unique décide par ailleurs que (i) tout gérant C agira conjointement avec tout gérant A et tout gérant B pour la délégation de pouvoirs spéciaux et limités, (ii) la présence d'au moins un gérant C sera requise ensemble avec la présence d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B pour le quorum de chaque réunion du conseil de gérance, et (iii) au moins un gérant C devra ensemble avec au moins un gérant A et au moins un gérant B approuver les résolutions du conseil de gérance, en plus de la majorité des voix requise.

Deuxième résolution

L'associé unique décide qu'en ce qui concerne la gestion quotidienne des affaires, la Société sera engagée dans les rapports avec les tiers par la seule signature d'un gérant A, alors que dans ce contexte sera considérée comme gestion quotidienne des affaires toute(s) transaction(s) jusqu'à un montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) (ou son équivalent en devise étrangère) par trimestre.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier les articles 7.1, 8.2, 9.5 et 10 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérants A, de gérants B et de gérants C.

...

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par tout gérant A agissant de commun accord avec au moins un gérant B et au moins un gérant C de la Société.

...

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, au moins un gérant B et au moins un gérant C. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous condition qu'au moins un gérant A, au moins un gérant B et au moins un gérant C ont approuvé ces décisions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

...

Art. 10. Représentation. Dans les rapports avec les tiers, la Société sera engagée (i) pour la gestion quotidienne des affaires jusqu'à un montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) (ou son équivalent en devise étrangère) par trimestre (la Limite Trimestrielle de Gestion Quotidienne) par la seule signature de tout gérant A ou, (ii) en toute circonstance (y inclus évidemment chaque transaction qui dépasserait la Limite Trimestrielle de Gestion Quotidienne, ainsi que tous les votes exprimés au nom et pour le compte de la Société à l'occasion d'assemblées des associés de toute filiale de la Société, peu importe l'évaluation monétaire de l'objet de tels votes) par la signature conjointe de tout gérant A, toujours avec tout gérant B et toujours avec tout gérant C de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de réassigner les personnes suivantes, nommées le 3 juillet 2007 comme gérants B de la Société, à la nouvelle classe C de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Joseph Thornton, né le 20 janvier 1962 en North Carolina, États-Unis, avec adresse professionnelle au 590 Madison Ave, Suite 25E, New York, NY, 10022, États-Unis;

- Hamid Zanganeh, né le 17 mars 1959 en Iran, avec adresse professionnelle au 590 Madison Ave, Suite 25E, New York, NY, 10022, États-Unis;

- Clarence Robinson, né le 3 février 1973 à Durham, Canada, avec adresse professionnelle au 590 Madison Ave, Suite 25E, New York, NY, 10022, États-Unis.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.000.- (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FEYEREISEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17837. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008066568/242/172.

(080074652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Fulcrum Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 121.923.

La distribution de dividendes a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Emmanuelle CLAUDE / Pascale BARTZ

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008066473/1183/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Tamara Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 100.493.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066475/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05274. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.176.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.176, incorporated pursuant to a deed of the Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 12, 2008, under number 619 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated April 11, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg. The Chairman appoints Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) in order to bring it from its present amount of six hundred and fifty-one thousand United States Dollars (USD 651,000), represented by 651,000 shares of USD 1.- each, to eight hundred fifty-one thousand United States Dollars (USD 851,000), by way of the issue of two hundred thousand (200,000) new ordinary shares of class A (the New Class A Shares), with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription and payment of the 200,000 New Class A Shares by way of a contribution in cash amounting to USD 4,900,000 of which (i) USD 200,000 shall be allocated to the share capital account of the Company, (ii) USD 10,000 to

the statutory reserve account of the Company and (iii) the remaining, i.e. USD 4,690,000 to the share premium reserve account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

5. Miscellaneous.

II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) in order to bring it from its present amount of six hundred fifty-one thousand United States Dollars (USD 651,000), represented by 651,000 shares of USD 1.- each, to eight hundred fifty-one thousand United States Dollars (USD 851,000), by way of the issue of two hundred thousand (200,000) new ordinary shares of class A (the New Class A Shares), with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Meeting records the subscription and the full payment of the New Class A Shares by way of a contribution in cash as follows:

Rasa Land Investor Holding B.V., a private limited liability company, having its registered office at Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch register of commerce and companies under the number 34284209, represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on April 23, 2008, declares to (i) subscribe for all New Class A Shares of the Company, and to (ii) fully pay them up by a contribution in cash of four million nine hundred thousand United States Dollars (USD 4,900,000).

The Meeting resolves to allocate (i) two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) to the share capital of the Company, (ii) ten thousand United States Dollars (USD 10,000) to the statutory reserve account of the Company and (iii) the remaining, i.e. four million six hundred ninety thousand United States Dollars (USD 4,690,000) to the share premium reserve account of the Company.

Proof of the full payment of the above contribution for a total amount of four million nine hundred thousand United States Dollars (USD 4,900,000) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's share capital is set at eight hundred fifty-one thousand United States Dollars (USD 851,000), represented by eight hundred and fifty thousand nine hundred and fifty-five (850,955) ordinary class A shares, one (1) management class B share, forty-four (44) ordinary class C shares, all in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, subscribed and fully paid-up.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 19,000.- (nineteen thousand euro).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.176, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 619 du 12 mars 2008 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par M. Etienne de Crépy, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg qui nomme Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg en qualité de secrétaire.

L'Assemblée désigne M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en qualité de scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après désignés ensemble le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000) afin de le porter de son montant actuel de six cent cinquante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 651.000), représenté par 651.000 actions de USD 1 chacune, à huit cent cinquante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 851.000), par l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription et libération des 200.000 Nouvelles Actions de Classe A par apport en numéraire de USD 4.900.000 dont (i) USD 200.000 seront affectés au compte capital social de la Société, (ii) USD 10.000 au compte réserve légale de la Société et (iii) le montant restant, i.e. USD 4.690.000 au compte de réserve prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2.

5. Divers.

II. Les procurations des associés représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des associés représentés, le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, avec les procurations des associés représentés, après signature ne varietur, resteront annexées aux présentes.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000) afin de le porter de son montant actuel de six cent cinquante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 651.000), représenté par 651.000 actions de USD 1 chacune, à huit cent cinquante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 851.000), par l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

L'Assemblée enregistre la souscription suivante et la libération intégrale des Nouvelles Actions de Classe A par un apport en numéraire de la manière suivante:

Rasa Land Investor Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés néerlandais sous le numéro 34284209, représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, résidant professionnellement au

Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 23 avril 2008, déclare (i) souscrire à toutes les Nouvelles Actions de Classe A de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.900.000).

L'Assemblée décide d'affecter (i) deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000) au compte de capital social de la Société, (ii) dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) au compte réserve légale de la Société et (iii) le montant restant, i.e. quatre millions six cent quatre-vingt dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.690.000) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral de l'apport mentionné ci-dessus pour un montant total de quatre millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.900.000) a été documentée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à huit cent cinquante et un mille dollars des Etats-Unis (USD 851.000), représenté par huit cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (850.955) actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et quarante-quatre (44) actions ordinaires de classe C, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, souscrites et entièrement libérées."

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 19.000.- (dix-neuf mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: E. DE CRÉPY, A. BRAQUET, C. FEYEREISEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17838. — Reçu quinze mille six cent soixante-seize euros quatre-vingt-dix-neuf cents (0,50% = 15.676,99.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008066569/242/179.

(080074636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société IFILE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de IFILE S.A. suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, le 26 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 214 du 21 mai 1992, dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 26 mars 1993, publié au Mémorial, recueil Spécial C numéro 289 du 16 juin 1993, du 16 janvier 1998, publié au Mémorial, recueil Spécial C numéro 304 du 4 mai 1998, du 10 mai 1999, publié au Mémorial, recueil Spécial C numéro 545 du 15 juillet 1999, du 10 décembre 2004, publié au Mémorial, recueil Spécial C numéro 291 du 1^{er} avril 2005, du 29 décembre 2005, publié au Mémorial, recueil Spécial C numéro 105 du 16 janvier 2006, du 17 janvier 2007, publié au Mémorial, recueil C numéro 787 du 4 mai 2007, du 29 novembre 2007, non encore publié et du 17 décembre 2007, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Limpens, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Dehottay, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Dehottay, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 12.924 actions de catégorie A, 12.703 actions de catégorie B, 14.778 actions de catégorie C et 9.970 actions de catégorie D actuellement émises, toutes les actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la société à concurrence de cinq mille neuf cent soixante Euros et vingt trois Cents (EUR 5.960,23) en vue de le porter son montant actuel de onze millions cent vingt mille deux cent trente huit Euros et soixante dix neuf Cents (EUR 11.120.238,79) à onze millions cent quatorze mille deux cent soixante dix huit Euros et cinquante six Cents (EUR 11.114.278,56) par l'annulation de vingt sept (27) actions de catégorie D sans désignation de valeur nominale avec réduction de la prime d'émission de trente cinq mille six cent cinquante Euros et quatre vingt onze Cents (EUR 35.650,91) pour la porter de son montant actuel de onze millions quatre cent trente neuf mille deux cent soixante six Euros et quatre vingt quatorze Cents (EUR 11.439.266,94) à onze millions quatre cent trois mille six cent seize Euros et trois Cents (EUR 11.403.616,03);

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le montant du capital social à concurrence de cinq mille neuf cent soixante Euros et vingt trois Cents (EUR 5.960,23) en vue de le porter son montant actuel de onze millions cent vingt mille deux cent trente huit Euros et soixante dix neuf Cents (EUR 11.120.238,79) à onze millions cent quatorze mille deux cent soixante dix huit Euros et cinquante six Cents (EUR 11.114.278,56) par l'annulation de vingt sept (27) actions de catégorie D sans désignation de valeur nominale avec réduction de la prime d'émission de trente cinq mille six cent cinquante Euros et quatre vingt onze Cents (EUR 35.650,91) pour la porter de son montant actuel de onze millions quatre cent trente neuf mille deux cent soixante six Euros et quatre vingt quatorze Cents (EUR 11.439.266,94) à onze millions quatre cent trois mille six cent seize Euros et trois Cents (EUR 11.403.616,03) par remboursement à l'actionnaire Kerkeind B.V.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement à l'actionnaire

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à onze millions cent quatorze mille deux cent soixante dix huit Euros et cinquante six Cents (EUR 11.114.278,56), représenté par 12.924 actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 12.703 actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), 14.778 actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») et 9.943 actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») sans désignation de valeur nominale, lesquelles sont entièrement libérées.

Les détenteurs d'actions de catégorie A seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie A»), les détenteurs d'actions de catégorie B seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie B»), les détenteurs d'actions de catégorie C seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie C») et les détenteurs d'actions de catégorie D seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie D»). Toutes les actions ont les mêmes droits et obligations quelque soit la catégorie.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LIMPENS, N. DEHOTTAY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008. Relation: LAC/2008/14420. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008066595/211/83.

(080074769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Dana International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.210.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 123 594 (hereafter the "Dana European"),

here represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on November 28, 2007,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Dana International Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 124 210, incorporated pursuant to a notarial deed, on January 11, 2007 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 14, 2007, number 608. Its articles of association were amended for the last time pursuant to a notarial deed, on March 2, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 5, 2007, number 1064 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to increase the share capital from its current amount of nine million thirty-eight thousand five hundred sixty-two euro (EUR 9,038,562) up to nine million four hundred forty-two thousand six hundred and four euro (EUR 9,442,604) through the issue of four hundred four thousand forty-two (404,042) new shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

The four hundred four thousand forty-two (404,042) new shares have been subscribed by Dana European, aforementioned, at a total price of four hundred four thousand forty-two euro (EUR 404,042) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of a note of an aggregate amount of four hundred four thousand forty-two euro (EUR 404,042) issued by the Company to Dana European (the "Note").

The proof of the existence and of the value of the Note of four hundred four thousand forty-two Euro (EUR 404,042) has been produced to the undersigned notary by a copy of the Note, a certificate issued by Dana European and a management report of the Company.

Said Note, certificate and management report will remain attached to the present deed in order for them to be registered therewith.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 6 of the Articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at nine million four hundred forty-two thousand six hundred and four Euro (EUR 9,442,604) represented by nine million four hundred forty-two thousand six hundred and four (9,442,604) shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary meetings of shareholders."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,200.00.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le septième jour de décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stumper et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 123.594 (ci-après la «Dana European»),

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 28 novembre 2007.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de Dana International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stumper, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 124.210, constituée suivant acte notarié le 11 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 avril 2007, numéro 608. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié le 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 juin 2007, numéro 1064 (ci après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de neuf millions trente-huit mille cinq cent soixante-deux euros (EUR 9.038.562) jusqu'à neuf millions quatre cent quarante-deux mille six cent quatre euros (EUR 9.442.604) par l'émission de quatre cent quatre mille quarante-deux (404.042) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les quatre cent quatre mille quarante-deux (404.042) parts sociales ont été souscrites par Dana European, susmentionnée, pour un prix total de quatre cent quatre mille quarante-deux euros (EUR 404.042) entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par apport en nature constitué d'une dette de EUR 404.042 que la Société a envers Dana European (la «Dette»).

La preuve de l'existence et de la valeur de la Dette d'un montant de quatre cent quatre mille quarante-deux Euros (EUR 404.042) a été soumise au notaire soussigné par une copie de la Dette, un certificat émis par Dana European et un «management report» de la Société.

Ladite copie de la Dette, le certificat et le « management report » resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de neuf millions quatre cent quarante-deux mille six cent quatre euros (EUR 9.442.604) représenté par neuf millions quatre cent quarante-deux mille six cent quatre (9.442.604) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à EUR 6.200,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Frédérique DAVISTER et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2007. LAC/2007/39735. — Reçu à 1 %: quatre mille quarante euros quarante-deux cents (4 040,42 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008066588/7241/113.

(080074781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

VIASIMO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the associates of "VIASIMO S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 21st March 2008 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Marco Rasqué da Silva, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mr Julien Laum, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all three hundred twenty five thousand and ten (325,010) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the associates of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

- Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of one Euro (€ 1) by the cancellation of one (1) share in issue in each of classes A, C, D, E, F, G, H, I, J and K for a total amount to be paid to the holder thereof of one Euro (€ 1);

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred ninety two thousand five hundred Euro (€ 292,500) to three hundred twenty five thousand Euro (€ 325,000) by the issue of a total of two million nine hundred twenty five thousand (2,925,000) shares of a nominal value of ten euro cents (€ 0.10) each, each subscribed by, SIREFID S.p.A. (Cristina Grimoldi) as follows,

- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class A shares (the "Class A Shares"),
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class C shares (the "Class C Shares"),
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class D shares (the "Class D Shares"),
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class E shares (the "Class E Shares"),
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class F shares (the "Class F Shares"),
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class G shares (the "Class G Shares"),
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class H shares (the "Class H Shares"),
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class I shares (the "Class I Shares"),
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class J shares (the "Class J Shares"), and
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class K shares (the "Class K Shares"),

payment of the total subscription price by the subscribers by way of a contribution in cash for a total amount of three million two hundred fifty thousand Euro (€ 3,250,000), allocation of an amount equal to the capital increase to the share capital and the balance to the freely available share premium; amendment of article 5.1 of the articles to read as follows:

"5.1 The issued share capital of the Company is set at three hundred —and twenty five thousand Euros (€ 325,000) divided into three million two hundred and fifty thousand shares as follows:

- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class A shares (the "Class A Shares"),
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class C shares (the "Class C Shares").
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class D shares (the "Class D Shares").
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class E shares (the "Class E Shares").
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class F shares (the "Class F Shares").
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class G shares (the "Class G Shares").
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class H shares (the "Class H Shares").
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class I shares (the "Class I Shares").
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class J shares (the "Class J Shares")
- two hundred ninety two thousand five hundred (292,500) class K shares (the "Class K Shares"), and
- three hundred and twenty five thousand (325,000) category X shares (the "Category X Shares")

(together the "Shares" and each a "Share") each Share with a nominal value of ten Euro cent (€0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation (the "Articles")."

After approval of the above, the following decisions were passed.

First resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one Euro (€ 1) by the cancellation of one (1) share in issue in each of classes A, C, D, E, F, G, H, I, J and K for a total amount to be paid to the holder thereof of one Euro (€ 1).

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to three hundred twenty five thousand Euro (€ 325,000) by the issue of a total of two million nine hundred twenty five thousand (2,925,000) shares of a nominal value of ten euro cents (€ 0.10) each, each subscribed by, SIREFID S.p.A. (Cristina Grimoldi) as set forth in the agenda (the "Subscriber") for a total subscription price of three million two hundred fifty thousand Euro (€ 3,250,000).

Thereupon occurred the subscription to the new shares so issued by the Subscriber pursuant the subscription form dated 21 April 2008 from the Subscriber (a copy of which shall remain attached hereto and filed with the present deed).

The subscriber is here represented by M^e Toinon Hoss, prenamed, by virtue of a proxy given.

Evidence of the contribution in cash of a total amount of three million two hundred fifty thousand Euro (€ 3,250,000) has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate an amount equal to the capital increase to the share capital and the balance to the freely available share premium.

It is resolved to amend article 5.1 of the articles as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 21,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "VIASIMO S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 21 mars 2008

par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire M^e Marco Rasqué da Silva, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur M^e Julien Laum, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président a demandé et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les détenteurs de la procuration, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Comme il a apparu de ladite liste de présence, toutes les 325.010 parts sociales émises dans la Société sont représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée a été valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée a été comme suit:

- Réduction du capital social émis de la Société par un montant d'un euro (€ 1) par l'annulation d'une (1) part sociale émise dans chacune des classes A, C, D, E, F, G, H, I, J, et K pour un montant total à être payé au détenteur de celles-ci d'un euro (€ 1);

- Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (€ 292.500) à trois cent vingt-cinq mille euros (€ 325.000) par l'émission d'un total de deux millions neuf cent vingt-cinq mille (2.925.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix cents d'euro (€ 0,10) chacune, chacune souscrite par SIREFID S.p.A. (Cristina Grimoldi) comme suit:

- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe A (les "Parts sociales de Classe A"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe C (les "Parts sociales de Classe C"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe D (les "Parts sociales de Classe D"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe E (les "Parts sociales de Classe E"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe F (les "Parts sociales de Classe F"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe G (les "Parts sociales de Classe G"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe H (les "Parts sociales de Classe H"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe I (les "Parts sociales de Classe I"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe J (les "Parts sociales de Classe J"), et
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe K (les "Parts sociales de Classe K"),

paiement du prix total de souscription par les souscripteurs au moyen d'un apport en espèces pour un montant total de trois millions deux cent cinquante mille euros (€ 3.250.000), attribution d'un montant égal à l'augmentation de capital au capital social et le solde à la prime d'émission librement disponible; modification de l'article 5.1 des statuts comme suit:

"5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent vingt cinq mille euros (€ 325.000) divisé en trois millions deux cent cinquante mille (3.250.000) parts sociales comme suit:

- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe A (les "Parts sociales de Classe A"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe C (les "Parts sociales de Classe C"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe D (les "Parts sociales de Classe D"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe E (les "Parts sociales de Classe E"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe F (les "Parts sociales de Classe F"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe G (les "Parts sociales de Classe G"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe H (les "Parts sociales de Classe H"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe I (les "Parts sociales de Classe I"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe J (les "Parts sociales de Classe J"),
- deux cent quatre vingt douze mille cinq cents (292.500) parts sociales de classe K (les "Parts sociales de Classe K"),

et

- trois cent vingt cinq mille (325.000) parts sociales de catégorie X (les "Parts sociales de Catégorie X")

(ensemble les "Parts sociales" et chacune une "Part sociale") chaque Part sociale ayant une valeur nominale de dix cents d'euro (€ 0,10) et avec les droits et obligations tels que définis dans les présents statuts (les "Statuts")."

Après approbation de ce qui précède, les décisions suivantes ont été prises.

Première résolution

- Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société par un montant d'un euro (€ 1) par l'annulation d'une (1) part sociale émise dans chacune des classes A, C, D, E, F, G, H, I, J, et K pour un montant total à être payé au détenteur de celles-ci d'un euro (€ 1).

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à trois cent vingt-cinq mille euros (€ 325.000) par l'émission d'un total de deux millions neuf cent vingt-cinq mille (2.925.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix cents d'euro

(€ 0,10) chacune, chacune souscrite par SIREFID S.p.A. (Cristina Grimoldi) comme déterminé à l'ordre du jour (le "Souscripteur") pour un prix total de souscription de trois millions deux cent cinquante mille euros (€ 3.250.000).

Après quoi a eu lieu la souscription aux nouvelles parts sociales ainsi émises par le souscripteur conformément au formulaire de souscription en date du 21 avril 2008 signé par le souscripteur (dont une copie restera attachée à la présente aux fins d'enregistrement).

Le souscripteur est ici représenté par M^e Toinon Hoss, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Preuve de l'apport en espèces d'un montant total de trois millions deux cent cinquante mille euros (€ 3.250.000) a été démontrée au notaire instrumentant. Il est décidé d'attribuer un montant égal à l'augmentation de capital au capital social et le solde à la prime d'émission librement disponible.

Il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts comme déterminé à l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à EUR 21.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite de ce procès verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, M. RASQUE DA SILVA, J. LAUM und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17811. — Reçu seize mille deux cent cinquante euros (16.250 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008066587/242/174.

(080074806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Goulds Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.257.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008066498/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05554. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.699.

In the year two thousand and eight, on the eighth of May.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of COMMERCIAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113699 (the Company), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 29, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 331 on February 14, 2006.

The articles of incorporation have been modified the last time by a deed of the undersigned notary on November 9, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 3012 on December 28, 2007.

The meeting is presided by Mr Olivier DORIER, company director, professionally residing in Munsbach.

The chairman appoints as secretary Mr Alexis DE MONTPELLIER, private employee, professionally residing in Munsbach.

The meeting elects as scrutineer Mrs Daniela CAPPELLO, private employee, professionally residing in Munsbach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Resolution concerning the transfer of the registered office of the Company to 6C, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, and consequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to all the shareholders.

IV. It appears from the attendance list that:

- from the 52,000 Class A shares currently issued, 31,000 Class A shares are represented at the meeting;

- from the 20,347 Class B shares currently issued, 12,500 Class B shares are represented at the meeting;

- from the 102 Class C shares currently issued, 81 Class C shares are represented at the meeting;

and that pursuant to article 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is regularly constituted and can deliberate on the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decided to transfer the registered office from L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, and to amend consequently the article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company as follows:

"The registered office of the Company is established in Munsbach (municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors."

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, whose names, christian names, civil status and residences are known to the notary, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMMERCIAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113699 (la Société), constituée le 29 décembre 2005 sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 331 le 14 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 9 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3012 le 28 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier DORIER, administrateur de société, employé privé, demeurant professionnellement à Munsbach.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexis DE MONTPELLIER, employé privé, demeurant professionnellement à Munsbach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Daniela CAPPELLO, employée privée, employé privé, demeurant professionnellement à Munsbach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est le suivant:

Résolution concernant le transfert du siège social à 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que:

- sur les 52.000 actions de Classe A actuellement en circulation, 31.000 actions de Classe A sont représentées à la présente assemblée;

- sur les 20.347 actions de Classe B actuellement en circulation, 12.500 actions de Classe B sont représentées à la présente assemblée;

- sur les 102 actions de Classe C actuellement en circulation, 81 actions de Classe C sont représentées à la présente assemblée;

et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, et de modifier par conséquent l'article 4, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Munsbach (commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DORIER - DE MONTPELLIER - CAPPELLO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2008, Relation GRE/2008/2097. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008066605/231/114.

(080075051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Henrocor Business S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 36.628.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066507/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03389. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Railbaron S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.842.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066508/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03387. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Acelux S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.923.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066509/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03385. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Savrow Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.839.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company (société anonyme) SAVROW HOLDINGS S.A., with its head office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register under number B 121839, incorporated before Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on November 10, 2006, published in the Mémorial C number 2457 of December 30, 2006 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by M^e Aurélie MELCHIOR, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mr Philippe MULLER, Juriste, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutinizer, M^e Thierry SOMMA, Avocat, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman thus declared, and requested the notary to acknowledge, the following:

Following the attendance list, all shareholders, representing the entire share capital of GBP 21,000.- (twenty one thousand Pounds Sterling) represented by 14,000 (fourteen thousand) shares, are duly or rightfully represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda, even those without prior convening notices.

That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of twenty one thousand Pounds Sterling (GBP 21,000) represented by fourteen thousand (14,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling and fifty Pence (GBP 1.50) to thirty three thousand Pounds Sterling (GBP 33,000) by the issue of eight thousand (8,000) new shares with a nominal value of one Pound Sterling and fifty Pence (GBP 1.50) having the same rights and obligations as the existing shares

2. Subscription and payment of the new shares by the existing shareholders by contribution in cash.

3. Subsequent amendment of the Article 5 paragraph 1 and 2 of the articles of association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at GBP 33,000.- (thirty three thousand Pounds Sterling) represented by 22,000 (twenty two thousand) shares with a par value of GBP 1.50 (one Pound Sterling and fifty Pence) per share.

4. Amendment of Article 5 paragraph 4 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine to what the extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issue of shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued."

5. Amendment of Article 11 paragraph 6 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"Any director may give power of attorney to another director who will represent him at any meeting of the board of directors. Such power of attorney may be given in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email. Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg."

6. Authorization to any lawyer of the law firm Wildgen, Luxembourg, to amend the shareholders' register so as to reflect the planned increase of share capital.

7. Any other business.

The extraordinary general meeting of shareholders, having given its approval to such propositions from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via an unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company to the extent of twelve thousand Pound Sterling (GBP 12,000), so as to bring it from its present amount of twenty one thousand Pound Sterling (GBP 21,000) represented by fourteen thousand (14,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling and fifty Pence (GBP 1.50) to thirty three thousand Pounds Sterling (GBP 33,000), by the issue of eight thousand (8,000) new shares with a nominal value of one Pound Sterling and fifty Pence (GBP 1.50) having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The eight thousand (8,000) new shares have been subscribed and paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash by the actual shareholders as follows:

- by Mr David ARNOLD to the extent of four thousand (4,000) shares and paid up for an amount of one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,500);

- by Ms Deirdre FOLEY to the extent of four thousand (4,000) shares and paid up for an amount of one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,500).

The sum of three thousand Pound Sterling (GBP 3,000) is forthwith at the free disposal of the company SAVROW HOLDINGS S.A. as was certified to the notary executing this deed by the presentation of a banking certificate.

Second resolution

The general meeting of the Company resolved to amend Article 5 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at GBP 33,000.- (thirty three thousand Pounds Sterling) represented by 22,000 (twenty two thousand) shares with a par value of GBP 1.50 (one Pound Sterling and fifty Pence) per share.

Third resolution

The general meeting of the Company resolved to amend Article 5 paragraph 4 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be read as follow:

"Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine to what the extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issue of shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued."

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend Article 11 paragraph 6 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"Any director may give power of attorney to another director who will represent him at any meeting of the board of directors. Such power of attorney may be given in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email. Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg."

Fifth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm Wildgen, Luxembourg, to amend the shareholders' register of the Company as to reflect the above subscription.

Costs, Evaluation

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

The amount of the capital increase is valued at EUR 15,282.73.

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, these presents are drafted first in English then in French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mai.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAVROW HOLDINGS S.A., dont le siège social est au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121839, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2457 du 30 décembre 2006 (ci-après la "Société")

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Aurélie MELCHIOR, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Philippe MULLER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires désigne comme scrutateur Maître Thierry SOMMA, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités de l'enregistrement.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de GBP 21.000 (vingt et un mille Livres Sterling) représenté par 14.000 (quatorze mille) actions sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée et peuvent en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille Livres Sterling (GBP 21.000) représenté par quatorze mille (14.000) actions ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling et cinquante Pence (GBP 1,50) à trente trois mille Livres Sterling (GBP 33.000) par l'émission de huit mille (8.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling et cinquante Pence (GBP 1,50) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et paiement des nouvelles actions par les actionnaires existants par apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'Article 5 alinéa 1^{er} et 2 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus et le changement de la valeur nominale, qui lui devront être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 33.000 (trente trois mille Livres Sterling) représenté par 22.000 (vingt deux mille) actions avec une valeur nominale de GBP 1,50 (une Livre Sterling et cinquante Pence) par action."

4. Modification de l'Article 5 alinéa 4 des Statuts de la Société lui devra être lu comme suit:

"Le montant de l'augmentation de capital pourra être souscrit et émis dans les termes et conditions que les administrateurs détermineront, plus spécialement en ce qui concerne la souscription et paiement des actions à souscrire et émettre, comme: déterminer si les actions sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des nouvelles actions souscrites est acceptable soit en numéraire ou actifs autres qu'en numéraire. Le conseil d'administration est spécifiquement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre."

5. Modification de l'Article 11 alinéa 6 des Statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

"Tout administrateur peut donner pouvoir à un autre administrateur aux fins de le représenter à toute réunion du conseil d'administration. Un tel pouvoir peut être donné par écrit, par télégramme, par télex ou télécopie, ou par e-mail. Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg."

6. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude Wildgen, Luxembourg, de modifier en conséquence le registre des actionnaires de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

7. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé, via un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décida d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000), pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille Livres Sterling (GBP 21.000) représenté par quatorze mille (14.000) actions ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling et cinquante Pence (GBP 1,50) à trente trois mille Livres Sterling (GBP 33.000), par l'émission de huit mille (8.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling et cinquante Pence (GBP 1,50) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les huit mille (8.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire par les actionnaires actuels comme suit:

- par Monsieur David ARNOLD à concurrence de quatre mille (4.000) actions et libérées pour un montant de mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.500);

- par Madame Deirdre FOLEY à concurrence de quatre mille (4.000) actions et libérées pour un montant de mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.500).

La somme de mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.500) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société SAVROW HOLDINGS S.A., comme certifié au notaire instrumentant, par présentation d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société décida de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 33.000 (trente trois mille Livres Sterling) représenté par 22.000 (vingt deux mille) actions avec une valeur nominale de GBP 1,50 (une Livre Sterling et cinquante Pence) par action."

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décida de modifier l'article 5 alinéa 4 des Statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

"Le montant de l'augmentation de capital pourra être souscrit et émis dans les termes et conditions que les administrateurs détermineront, plus spécialement en ce qui concerne la souscription et paiement des actions à souscrire et émettre, comme: déterminer si les actions sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des nouvelles actions souscrites est acceptable soit en numéraire ou actifs autres qu'en numéraire. Le conseil d'administration est spécifiquement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre."

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société décida de modifier l'article 11 alinéa 6 des Statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

"Tout administrateur peut donner pouvoir à un autre administrateur aux fins de le représenter à toute réunion du conseil d'administration. Un tel pouvoir peut être donné par écrit, par télégramme, par télex ou télécopie, ou par e-mail. Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décida d'autoriser tout avocat/ juriste de l'Etude Wildgen, Luxembourg, à modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Frais, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille trois cents euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 15.282,73.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Notaire.

Signé: MELCHIOR; MULLER; SOMMA; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2008, Relation GRE/2008/2058. — Reçu soixante seize euros et quarante et un cents 0,5% = 76,41 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008066596/231/225.

(080074782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Synergie Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.427.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008066499/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05557. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Goya Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 106.972.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008066500/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05568. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Lunali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 77.626.

L'an deux mil sept, le vingt mars.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «LUNALI S.A.» avec siège à Pétange, 5, rte de Luxembourg, (R-C B No 77.626), constituée suivant acte notarié du 22 août 2000, publié au Mémorial C No 93 du 7 février 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha AROSIO, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée QUINTUS-CLAUDE, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Gisèle HEYDEN; administrateur de sociétés, demeurant B Athus.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse du siège à L- 4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
2. Démission de Monsieur Georges DOUTREPONT comme administrateur et Thierry PIRON en tant qu'administrateur et administrateur délégué.
2. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
3. Nomination de Monsieur Francis VAN DEN WEGHE en tant qu'administrateur-délégué.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Georges DOUTREPONT en tant qu'administrateur et Monsieur Thierry PIRON en tant qu'administrateur et administrateur délégué, avec effet rétroactif au 31 décembre 2006

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants pour leur mandat et gestion.

Sont nommés nouveaux administrateurs avec effet au 1^{er} janvier 2007

- Madame Monique DEGRYSE, administrateur de sociétés, née le 26/07/1931 à Kortrijk (B) demeurant à B 9870 Zulte, Centrumstraat, 90.

- Madame Dorine SUTTELS, administrateur de sociétés, née à Gent, le 7 mai 1969, demeurant à B 9770 Kruishoutem, Karreweg, 99A.

- Est nommé nouvel administrateur-délégué, Monsieur François VANDEN WEGHE, né le 26 août 1954 à Roeselare, demeurant à B 9700 Kruishoutem, 99, Karreweg, 99 avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature à partir du 1^{er} janvier 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège à L- 4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euros (€ 860,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: HEYDEN, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 mars 2007. Relation: EAC/2007/3017. — Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 05 avril 2007.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008066610/207/59.

(080074898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Duferco Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.710.

L'an deux mille huit. Le sept mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUFERCO LOGISTIC S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132.710, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 03 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2653 du 20 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 des statuts, comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays."

2) Modification de l'article 8§1 des Statuts, comme suit:

"Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président et un Vice-président.

Ceux-ci restent en charge pour une période de 1 (un) an, et sont rééligibles pour un nombre nom limité de mandats."

3) Modification de l'article 10 des Statuts, comme suit:

"La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs au moins, dont celle incontournable de Président et ou du Vice-président du conseil d'administration."

4) Modification de l'article 12 des Statuts, comme suit:

"L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre."

5) Décision quant à au premier exercice social ayant commencé le 03 octobre 2007, jour de la constitution, qui se terminera le 30 septembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

6) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de mars à 12.00 heures.

7) Modification afférente de l'article 16§1 des statuts, comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de mars à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 8 des statuts comme suit:

"Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président et un Vice-président.

Ceux-ci restent en charge pour une période de 1 (un) an, et sont rééligibles pour un nombre nom limité de mandats."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

"La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs au moins, dont celle incontournable de Président et ou du Vice-président du conseil d'administration."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

"L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre."

Cinquième résolution

L'assemblée décide, suite à la modification de l'article 12 des statuts que le premier exercice social qui a débuté le 03 octobre 2007, date de la constitution, se terminera le 30 septembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de mars à 12.00 heures.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier paragraphe 1^{er} de l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de mars à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2008. Relation GRE/2008/2065. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008066604/231/102.

(080075077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

**Phillipps colours & more S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Paint Express, Sàrl).**

Siège social: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 93.464.

Im Jahre zwei tausend sieben, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

IST ERSCHIENEN:

Herr Jörg PHILLIPPS, Maler- und Lackierermeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Franz-Mecker-Strasse 15.

Welcher Komparent erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PAINT EXPRESS S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 93.464 (NIN 2002 2409 272).

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 8. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1351 vom 18. September 2002, und deren Statuten abgeändert wurden

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 580 vom 27. Mai 2003,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1213 vom 26. November 2004.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-).

Aufgrund einer Anteilabtretung unter Privatschrift vom 1. Dezember 2005, welche Anteilabtretung, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, ist Herr Jörg PHILLIPPS alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft PAINT EXPRESS S.à r.l. geworden.

Alsdann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftsnamen in Phillipps colours & more S.à r.l. umzuwandeln und demzufolge Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Phillipps colours & more S.à r.l.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Vermittlung von Handwerkstätigkeiten im Bereich des Malergewerbes,
- die Ausführung von Maler- und Lackiererarbeiten aller Art sowie der Handel und der Verkauf von Farben, Tapeten, Bodenbelägen und Zubehör.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Jörg PHILLIPPS, Maler- und Lackierermeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Franz-Mecker-Strasse 15.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. PHILLIPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1695. — Reçu douze Euros. 12,- €.

Le Releveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. Januar 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008066617/201/57.

(080075118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Luxdigit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.065.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Tabet RAHBA, Ingénieur en informatique, et son épouse
- 2.- Madame Françoise BOUILLET, employé privée, demeurant ensemble à F-57480 Sierck-les-Bains, 16, rue Cardinal Billot.

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme "LUXDIGIT S.A." avec siège social à Luxembourg, 52, avenue de la Liberté

constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 25 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 198 du 23 juillet 1988

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 28.065, déclarent:

Que la société a un capital social de un million trois cent quarante mille Francs Luxembourgeois (1.340.000,- LUF) représenté par mille trois cent quarante (1.340) actions libérées à cinquante pourcent (50%)

Les Actionnaires, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter qu'ils

- sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société;
- ont pleine connaissance des statuts de la société et en connaissent parfaitement la situation financière;

Ensuite les comparants en leur qualité de bénéficiaires économiques finaux de l'opération ont déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat, et

en qualité de liquidateurs de la Société ils déclarent que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'Associés ils se trouvent investis de tout l'actif et s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leurs personnes;

partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Les comparants donnent décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

Les comparants s'engagent à annuler le registre des actionnaires. Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "LUXDIGIT S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. RAHBA, F. BOUILLET, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008. Relation: LAC/2008/19607. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008066618/206/47.

(080075244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Ma Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.675,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.212.

In the year two thousand and eight, on the third day of April,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ma Selector S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 123.212, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 296, page 14163, on March 3, 2007 (the Company).

There appeared:

1. Vision Capital Partners VI L.P., a limited partnership established in Scotland with Partnership number SL005641 and whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP Partnership, a partnership incorporated and organised under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners, and

2. Vision Capital Partners VI S L.P., a limited partnership organised and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3QL, represented by VCP VI S GP PARTNERSHIP, a partnership organised and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3DA, in its capacity as general partner, represented by VCP VI S GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3DA, in its capacity as general partner,

Both here represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on April 1th, 2008,

A copy of said proxies, having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that nine hundred and eighty seven (987) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

2. Appointment of Fairland Property Limited, with its registered office at P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, The British Virgin Islands as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Fairland Property Limited, with its registered office at P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, The British Virgin Islands as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders of the Company. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the above appearing parties, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) des associés de la société Ma Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les loi du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.112 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n ° 296, en date du 3 mars 2007.

Ont comparu:

1. Vision Capital Partners VI L.P., une société en commandite organisée selon les lois d'Ecosse, immatriculée sous le numéro SL00564, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI GP Partnership, une société constituée et organisée selon les lois de Guernsey ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'associé commandité, représentée par VCP VI GP Limited, une société en commandite constituée sous la loi anglaise, ayant son principal établissement à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume-Uni, en sa qualité d'associé commandité; et

2. Vision Capital Partners VI S L.P., une société en commandite constituée et organisée selon les lois d'Ecosse, ayant son principal établissement à PO Box 255 Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, représentée par VCP VI S GP PARTNERSHIP, une société constituée et organisée selon les lois de Guernsey, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, en sa qualité d'associé commandité, représentée par VCP VI S GP LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Guernsey, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, en sa qualité d'associé commandité,

Ici représentées par Katarzyna Kuszewska, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé donnée le 1^{er} avril 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les neuf cent quatre-vingt-sept (987) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représenté à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée à l'ordre du jour, mentionnés ci-dessus;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est formulé comme suit:

1. Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Fairland Property Limited, avec siège social à P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, The British Virgin Islands en tant que liquidateur dans la liquidation volontaire de la société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la société;
4. Décision d'instruire le Liquidateur à concrétiser, dans les meilleurs termes possible et avec la meilleure considération, tous les gains de la société et à payer toutes les dettes de la société;
5. Décision que le Liquidateur aura droit à une compensation spécifique;
6. Divers.

III. L'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer FAIRLAND PROPERTY LIMITED, P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, comme liquidateur (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de son actif sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 1.500,- Euros

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KUSZEWSKA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 avril 2008. Relation: LAC/2008/14390. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008066612/211/156.

(080075133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Im Jahre zweitausendacht, den achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

sind die Aktionäre der Kommanditgesellschaft auf Aktien Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 127.492, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Benannte Gesellschaft wurde am 30. März 2007 gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars unter der Firma Rosert S.A. gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 991 vom 29. Mai 2007 veröffentlicht wurde. Die Gesellschaft wurde durch Beschluss der Generalversammlung vom 1. Juli 2007 in eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) umgewandelt, die Firma wie angegeben geändert und die Satzung der Gesellschaft zuletzt abgeändert. Die notarielle Urkunde vom 1. Juli 2007 wurde am 1. August 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Erschienen waren zudem

1. vom Aufsichtsrat der Gesellschaft, bestehend aus den Mitgliedern:

- a) Baron Georg von Ullmann,
- b) Friedrich-Carl Freiherr von Oppenheim,
- c) Nicolaus Freiherr von Oppenheim,
- d) Henri Pferdmenes,
- e) Romain Bausch,
- f) Paul Mousel,

die zu a) bis d) Genannten,

2. vom Aktionärsausschuss der Gesellschaft, bestehend aus den Mitgliedern:

- a) Baronin Karin von Ulimann,
- b) Friedrich-Carl Freiherr von Oppenheim,
- c) Baron Georg von Ullmann,
- d) Isabelle Marquardt,
- e) Peter W. Marx,
- f) Ilona Gräfin von Krockow,
- g) Nicolaus Freiherr von Oppenheim,
- h) Henri Pferdmenes,
- i) Clemens Freiherr von Wrede,

die zu b) bis i) Genannten,

3. Von den persönlich haftenden Gesellschaftern (associés commandites oder Komplementäre) der Gesellschaft:

- a) Matthias Graf von Krockow,
- b) Christopher Freiherr von Oppenheim,
- c) Detlef Bierbaum,
- d) Friedrich Carl Janssen,
- e) Dieter Pfundt,

die zu a) bis e) Genannten,

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr, unter dem Vorsitz von Baron Georg von Ullmann, Bankier, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, welcher Friedrich-Carl Freiherr von Oppenheim, Bankier, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Nicolaus Freiherr von Oppenheim, Aufsichtsratsmitglied, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Vorverlegung der Generalversammlung
2. Feststellung und Billigung des Jahresabschlusses und des Konzernabschlusses
3. Verwendung des Bilanzgewinns
4. Entlastung der persönlich haftenden Gesellschafter
5. Entlastung der Mitglieder des Aufsichtsrates
6. Entlastung der Mitglieder des Aktionärsausschusses
7. Festsetzung der Vergütungen für den Aufsichtsrat
8. Festsetzung der Vergütung für den Aktionärsausschuss
9. Abänderung von Artikel 7 der Satzung
10. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist, dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis vom Termin der Generalversammlung und von der Tagesordnung gehabt zu haben und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammen getreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Vorverlegung der ordentlichen Generalversammlung auf den heutigen Tag wird zugestimmt.

Zweiter Beschluss

Der ordentlichen Generalversammlung liegen unter anderem der Jahresabschluss, der Lagebericht und der Bericht des Aufsichtsrats vor. Nach entsprechender Erläuterung stellt die Generalversammlung den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2007 fest und billigt diesen zusammen mit dem Lagebericht.

Desweiteren billigt die Generalversammlung den Konzernabschluss und den Konzernlagebericht.

Die vorgenannten Dokumente bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit dieser einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Der ausgewiesene Bilanzgewinn wird wie folgt verwendet:

	EUR
Bilanzgewinn (Jahresüberschuss 2007)	581.357.202,65
Dividendenausschüttung	-70.000.000,00
verbleiben	<u>511.357.202,65</u>
Dotierung der gesetzlichen Rücklage	-70.000.000,00
Dotierung der freien Rücklagen	<u>-441.000.000,00</u>
verbleiben	357.202,65
Ergebnisvortrag 2008	357.202,65

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt den persönlich haftenden Gesellschaftern für das Geschäftsjahr 2007 Entlastung. Herrn Detlef Bierbaum wird darüber hinaus Entlastung bis zum heutigen Tag erteilt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt den Mitgliedern des Aktionärsausschusses für das Geschäftsjahr 2007 Entlastung.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung erteilt den Mitgliedern des Aufsichtsrates für das Geschäftsjahr 2007 Entlastung.

Siebter Beschluss

Die Vergütung für die Mitglieder des Aufsichtsrates wird auf € 50.000,00 je Mitglied festgesetzt. Der Vorsitzende erhält das Doppelte der Vergütung. Die Mitglieder des Prüfungsausschusses erhalten zusätzlich € 10.000,00 je Mitglied. Sämtliche Vergütungen sind pro rata temporis zu zahlen.

Achter Beschluss

Die Vergütung für die Mitglieder des Aktionärsausschusses wird auf € 30.000,00 je Mitglied festgesetzt. Der Vorsitzende erhält das Doppelte der Vergütung. Sämtliche Vergütungen sind pro rata temporis zu zahlen.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt zustimmend zur Kenntnis, dass Herr Bankier Detlef Bierbaum, nach Maßgabe des mit ihm geschlossenen Vertrages durch Zeitablauf (Erreichen der Altersgrenze) mit Beendigung dieser Generalversammlung als persönlich haftender Gesellschafter aus der Gesellschaft ausscheidet.

Infolge des Ausscheidens von Herrn Bierbaum beschließt die Generalversammlung, § 7 Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„(1) Persönlich haftende Gesellschafter (Komplementäre) sind die Herren:

- Matthias Graf von Krockow, Bankier, geboren am 8. April 1949 in Föhren, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg;

- Christopher Freiherr von Oppenheim, Bankier, geboren am 25. September 1965 in Köln, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg;

- Friedrich Carl Janssen, Bankier, geboren am 5. Mai 1944 in Hirschberg/ Schlesien, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg;

- Dieter Pfundt, Bankier, geboren am 2. November 1952 in Blaubeuren, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg.“

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Zustimmung der persönlich haftenden Gesellschafter

Die anwesenden persönlich haftenden Gesellschafter erklären ausdrücklich, dass sie sämtlichen vorstehenden Beschlüssen zustimmen.

Schätzung der Kosten

Die Komparenten schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Generalversammlung entstehen, auf ungefähr EUR 1.500,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. VON ULLMANN, F.-C. FREIHERR VON OPPENHEIM, N. FREIHERR VON OPPENHEIM und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2008. LAC / 2008 / 17646. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008066597/7241/135.

(080075005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Jalpara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.968.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066514/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05517. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Fiduciaire de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.978.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Mai 2008.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066518/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03548. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Fiduciaire de Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.679.

L'an deux mille huit, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DE WINDHOF S.à r.l.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1168 du 8 novembre 2005.

L'assemblée se compose de ses deux seuls associés, à savoir:

1. Monsieur Bernard LION, comptable, demeurant à B-6760 Virton, 52, avenue Bouvier,
2. Monsieur Richard KESSELER, comptable, demeurant à B-6791 Athus, 4, rue de la Piscine.

Les deux ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation: LAC/2008/18594. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008066565/242/34.

(080074833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

GCAT Flight Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.138.752,50.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

In the year two thousand and seven, on the twenty seventh day of the month of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "GCAT Flight Academy Luxembourg S.à r.l." (previously "Blade Takeover Luxembourg S.à r.l.") (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated on 12 January 2007 by deed of Maître Jean-

Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 407 of 20 March 2007. The articles of association (the "Articles") were latest amended on May 30, 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was presided by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer M^e Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary (the "Attendance list"). The Attendance List will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from the Attendance List, the shareholders of all 676,923 shares in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the Meeting was as follows:

1. Waiver by the shareholders of their preferential subscription rights;

2. Increase of the issued share capital from eight hundred forty six thousand one hundred fifty three Euros and seventy five cents (€ 846,153.75) to one million one hundred thirty-eight thousand seven hundred and fifty-two Euros and fifty cents (€ 1,138,752.50) by the issue of eighteen thousand seven hundred and twenty five (18,725) class A shares and two hundred fifteen thousand three hundred and fifty four (215,354) class B shares of a par value of one Euro twenty five cents (€ 1.25) each; subscription and payment of the newly issued shares by the existing shareholders of the Company. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Amendment of article 16 of the Articles.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The shareholders expressly waive their preferential subscription rights that they have pursuant to article 5.3 of the Articles in respect of the new class A Shares and the new class B Shares to be issued by the Company.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from eight hundred forty six thousand one hundred fifty three Euros and seventy five cents (€ 846,153.75) to one million one hundred thirty-eight thousand seven hundred and fifty-two Euros and fifty cents (€ 1,138,752.50) by the issue of eighteen thousand seven hundred and twenty five (18,725) class A shares and two hundred fifteen thousand three hundred and fifty four (215,354) class B shares of a par value of one Euro twenty five cents (€ 1.25) each.

The newly issued shares have been subscribed for and fully paid up by the shareholders of the Company in the following proportions:

Subscriber	Number of class A shares	Number of class B shares	Payment (€)
STAR II US Limited Partnership No.1	1,236	14,212	19,310
STAR II UK Limited Partnership No.1	17,349	199,527	271,095
STAR II Executive Co-Investment Limited	140	1,615	2,193,75
TOTAL	18,725	215,354	292,598.75

All this subscribers are here represented by M^e Sophie LAGUESSE, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies.

Proof the full payment of the subscribed shares has been given to the undersigned notary.

The Meeting further resolved to amend article 5.1 consequently so as to read as follows:

"5.1 The issued share capital of the Company is set at one million one hundred thirty-eight thousand seven hundred and fifty-two Euros and fifty cents (€1,138,752.50) divided into seventy two thousand eight hundred and seventy nine (72,879) Class A Shares, seven hundred two thousand eight hundred and six (702,806) Class B Shares and one hundred thirty five thousand three hundred and seventeen (135,317) Class C Shares, each with a nominal value of one point twenty five euro (€ 1.25) and with such rights set out in the present Articles of Association."

Third resolution

The Meeting resolved to amend article 16 of the Articles so that it shall henceforth read as follow:

" Art. 16. Re-qualification of Shares.

16.1 Subject to article 16.2. below, each Share of any Class (a «Different Class») acquired by any Person who already holds Shares of another Class (the «Original Class») in the Company shall, automatically be re-qualified into the Shares of the Original Class in accordance with the provisions of the Shareholders Agreement and shall rank pari passu in all

respects with the Shares of the Original Class then in issue. For the purpose of the definition of the Original Class, the Shares originally held by Star shall be considered as being Class B Shares

16.2 Shares of a Different Class shall not be re-qualified into the Shares of the Original Class:

16.2.1. where the Shares of the Different Class are acquired by any employee or bona fide prospective employee of any Group Company or by a trustee (subject to the conditions provided for in these Articles), and to the extent permitted by the Shareholders Agreement, by any shareholder who already holds Class A Shares in the Company, and, in each case, Star expressly agrees that the Shares of the Different Class shall not be re-qualified;

16.2.2. where the Shares of the Different Class are acquired by Star with the intention of transferring those Shares of the Different Class so acquired to any employee or bona fide prospective employee of any Group Company or to a trustee (subject to the conditions provided for in these Articles), and to the extent permitted by the Shareholders Agreement.

16.3 The Board of Managers shall be authorized to appear before the notary on behalf of the General Meeting to record the amendment to these Articles required by the re-qualification pursuant to articles 16.1 and 16.2."

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 6,000.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de GCAT Flight Academy Luxembourg S.à r.l. (autrefois appelée «Blade Takeover Luxembourg S.à r.l.») (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée le 12 janvier 2007 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 407 du 20 mars 2007. Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mai 2007 suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, non encore publiés au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M^e Sophie Laguesse, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné (la «Liste de Présence»). La Liste de Présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de la Liste de Présence que toutes les 676.923 parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'Assemblée et les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels une résolution doit être adoptée sont les suivants:

1. Renoncement par les associés à leurs droits préférentiels de souscription;

2. Augmentation du capital social émis de la Société de huit cent quarante six mille cent cinquante trois Euros et soixante quinze cents (€ 846.153,75) à un million cent trente huit mille sept cent cinquante deux Euros et cinquante cents (€ 1.138.752,50) par l'émission de dix-huit mille sept cent vingt cinq (18.725) parts sociales de classe A et deux cent quinze mille trois cent cinquante quatre (215.354) parts sociales de classe B, chacune d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25); souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises par l'unique associé. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts.

3. Modification de l'article 16 des Statuts.

Après acceptation de ce qui précède, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

Les associés renoncent expressément au droit préférentiel de souscription que leur confère l'article 5.3 des Statuts concernant l'émission des nouvelles parts sociales de Classe A et des nouvelles parts sociales de classe B en émission dans la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de huit cent quarante six mille cent cinquante trois Euros et soixante quinze cents (€ 846.153,75) à un million cent trente huit mille sept cent cinquante deux Euros et cinquante cents (€ 1.138.752,50) par l'émission dix-huit mille sept cent vingt cinq (18.725) parts sociales de classe A et deux cent quinze mille trois cent cinquante quatre (215.354) parts sociales de classe B, chacune d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25).

Les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et entièrement libérées par les associés dans les proportions suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts de classe A	Nombre de parts de classe B	Paiement (€)
STAR II US Limited Partnership No.1	1,236	14,212	19,310
STAR II UK Limited Partnership No.1	17,349	199,527	271,095
STAR II Executive Co-Investment Limited	140	1,615	2,193.75
TOTAL	18,725	215,354	292,598.75

Les souscripteurs sont ici représentés par Maître Sophie LAGUESSE, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

Preuve du paiement des parts sociales a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a en outre décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million cent trente huit mille sept cent cinquante deux Euros et cinquante cents (€ 1.138.752,50) divisé en soixante douze mille huit cent soixante dix-neuf (72.879) parts sociales de Classe A, sept cent deux mille huit cent six (702.806) parts sociales de Classe B, et cent trente cinq mille trois cent dix-sept parts sociales de Classe C, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune et ayant les droits définis par les présents Statuts.»

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 16 des Statuts qui se lisent comme suit:

« Art. 16. Requalification des Parts Sociales.

16.1 Aux termes de l'article 16.2 ci-dessous, chaque Part Sociale de toute Classe (une «Classe Différente»), acquise par toute personne détenant d'autres Parts Sociales d'une autre Classe (la «Classe Originale») dans la Société sera automatiquement requalifiée en Part Sociale de Classe Originale conformément aux dispositions du Pacte d'Associés et comptera pari passu parmi les Parts Sociales de la Classe Originale en émission. Pour les besoins de la définition de la Classe Originale, les Parts Sociales détenues à l'origine par Star seront considérées comme des Parts Sociales de Classe B.

16.2 Les Parts Sociales d'une Classe Différente ne seront pas requalifiées en Parts Sociales de la Classe Originale dans les cas suivants:

16.2.1 lorsque les Parts Sociales de la Classe Différente sont acquises par un employé ou bona fide futur employé de la Société ou un trustee (soumis aux conditions prévues par ces Statuts) et dans la mesure autorisée par le Pacte d'Associés, par tout associé qui détient des Parts Sociales de Classe A dans la Société et, dans tous les cas, lorsque Star accepte que les Parts Sociales de la Classe Différente ne soient pas requalifiées;

16.2.2 lorsque les Parts Sociales de la Classe Différente sont acquises par Star dans l'intention de transférer lesdites Parts Sociales de la Classe Différente ainsi acquises à tout employé ou bona fide futur employé de la Société ou à un trustee (soumis aux conditions prévues par ces Statuts) et dans la mesure autorisée par le Pacte d'Associés.

16.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à comparaître devant le notaire pour le compte de l'Assemblée Générale pour enregistrer les modifications des présents Statuts requises par la requalification aux termes des articles 16.1 et 16.2.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à 6.000,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LAGUESSE, H. BOUGHABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16243. — Reçu deux mille neuf cent vingt-cinq euros quatre-vingt-dix-neuf cents (2.925,99 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008066619/242/180.

(080074970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

ArcelorMittal Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 13.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066621/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02437. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Bureau d'Architecture Cavallini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1539 Luxembourg, 4, rue des Franciscaines.

R.C.S. Luxembourg B 76.141.

Constituée pardevant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2000, acte publié au Mémorial C no 718 du 03 octobre 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 15 juin 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 19 du 04 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BUREAU D'ARCHITECTURE CAVALLINI S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008066622/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04384. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Maconlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 63.057.

Constituée suivant acte reçu par M^e Blanche Moutrier, notaire alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 janvier 1998, acte publié au Mémorial C no 337 du 13 mai 1998, modifié par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 1101 du 18 juillet 2002, modifié devant M^e Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 28 octobre 2004, acte publié au Mémorial C no 74 du 26 janvier 2005, modifié par acte sous seing privé en date du 26 février 2007, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 824 du 09 mai 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *MACONLUX S.à r.l.*
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2008066623/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04380. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.170.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 05 juillet 2005, acte publié au Mémorial C no 1260 du 23 Novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008066624/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05774. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Cable Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.941.

Les comptes consolidés au 31 Mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ruettger Keienburg

Managing Director

Référence de publication: 2008066625/8358/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05714. - Reçu 92,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Tamara Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.493.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066476/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05273. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

L.C.M.A. - Electrostal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Zare Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 124.239.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX
Signature

Référence de publication: 2008066501/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05561. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Hesperos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 MAI 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008066502/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03406. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Diamond Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, Um Mierscherbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 138.599.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- 1) La société de droit néerlandais Beer Bommel Beheer B.V., Rozenbogerd 5, NL-5301 KD, Zaltbommel, Pays Bas; ici représentée par son directeur Monsieur Freddy Eric DE BEER, conseiller, demeurant à Rozenbogerd 5, NL-5301 KD Zaltbommel, Pays-Bas.
- 2) La société de droit néerlandais Remco Meijers Holding B.V., Kingsfordweg 151, NL-1043 GR Amsterdam, Pays-Bas; ici représentée par son directeur Monsieur Remco MEIJERS, conseiller, demeurant à Molenwerf 3, 3621 AV Breukelen (Utr.), Pays-Bas.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

la promotion, l'achat-rétrolocation, la vente et le conseil concernant les produits et services de projets.

La société a en outre pour objet le consulting et la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Diamond Projects S.à R.L." et la forme de société à responsabilité limitée. Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 60.000,- (soixante mille US dollars), représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur de USD 300,- (trois cents US dollars) chacune.

Les 200 (deux cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par les comparants prénommés comme suit:

A) En ce qui concerne Beer Bommel Beheer B.V. pour 100 (cent) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 30.000,- (trente mille US dollars), représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 017 de la société anonyme de droit de la République de Panama "VIP CAPITAL INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à Panama City (République de Panama), 50th Street, Global Plaza Tower, 19th Floor, Suite 19-H, constituée par acte numéro 2477 reçu par le Notaire Augusto Cesar Arosemena SANTAMARIA, de résidence à Panama-City (République de Panama) en date du 21 mars 2007, enregistrée à "The Public Registry Office of Panama, Section Mercantile, Card 560658, Document 1104535" en date du 23 mars 2007;

B) En ce qui concerne Remco Meijers Holding B.V. pour 100 (cent) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 30.000,- (trente mille US dollar), représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 018 de la société anonyme de droit de la République de Panama "VIP CAPITAL INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à Panama City (République de Panama), 50th Street, Global Plaza Tower, 19th Floor, Suite 19-H, constituée par acte numéro 2477 reçu par le Notaire Augusto Cesar Arosemena SANTAMARIA, de résidence à Panama-City (République de Panama) en date du 21 mars 2007, enregistrée à "The Public Registry Office of Panama, Section Mercantile, Card 560658, Document 1104535" en date du 23 mars 2007.

Les associés prénommés déposent sur le bureau du notaire instrumentant les dits certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par le cédant.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance - Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individu-elle de chaque gérant, à l'exception de toutes les opérations au dessus de EUR 10.000,- (dix mille Euros), pour lesquelles la signature conjointe de deux gérants est requise.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 16.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille Euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a nommé en qualité de gérants:

A) Monsieur Freddy Eric DE BEER, conseiller, demeurant à Rozenbogerd 5, NL-5301 KD Zaltbommel, Pays-Bas;

B) Monsieur Remco MEIJERS, conseiller, demeurant à Molenwerf 3, NL-3621 AV Breukelen (Utr.), Pays-Bas.

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature, à l'exception de toutes les opérations au dessus de EUR 10.000,- (dix mille Euros), pour lesquelles la signature conjointe du gérant sub A) et du gérant sub B) est requise.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-7526 Mersch, 14, Um Miescherbiërg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MEIJERS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008. Relation: LAC/2008/16005. — Reçu à 0,5%: cent quatre-vingt-neuf euros cinquante-quatre cents (189,54 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008066647/211/134.

(080074675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Groupe Nordet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 90.825.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066630/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04111. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Groupe Nordet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 90.825.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066631/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04115. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Maisons Loginter s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 51.564.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ACTA PRIV S.A., établie et ayant son siège à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 59.923,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 557 du 10 octobre 1997,

ici valablement représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

nommé à cette fonction par décision de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, et dont le mandat a été confirmé suivant décision du Conseil d'Administration du 2 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 193 du 27 janvier 2006, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2.- Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls,

3.- Monsieur Albert HENKEL, employé privé, demeurant à L-7521 Mersch, 8, rue des Champs,

4.- Madame Anouk SCHANCK, employée privée, demeurant à L-8358 Goebange, 4, rue Principale,

5.- Monsieur Jean-Paul THIEFELS, employé privé, demeurant à L-7651 Heffingen, 48, am Duerf,

6.- Monsieur Lex FISCHBACH, indépendant, demeurant à L-5236 Sandweiler, 24, rue d'Oetrange,

Les comparants sub 2.-, 3.-, 4.-, 5.- et 6.- sont tous représentés par Monsieur Nico AREND, prénommé, en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Luxembourg, respectivement Mersch, le 22 avril 2008, lesquelles procurations vont rester annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ces comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- à 6.-, désignés ci-avant sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAISONS LOGINTER S.à r.l. avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 51.564, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 28 juin 1995, acte publié au Mémorial C numéro 474 du 21 septembre 1995.

II.- Le capital social est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées, et appartenant aux associés comme suit:

1) La société anonyme ACTA PRIV S.A., préqualifiée, quarante parts sociales	40
2) Monsieur Carlo FISCHBACH, préqualifié, quarante parts sociales	40
3) Monsieur Jean-Paul THIEFELS, préqualifié, dix parts sociales	10
4) Monsieur Albert HENKEL, préqualifié, trois parts sociales	3
5) Madame Anouk SCHANCK, préqualifiée, deux parts sociales	2
6) Monsieur Lex FISCHBACH, préqualifié, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée déclare consentir aux cessions de parts sous seing privé datées du 2, respectivement 7 janvier 2006 effectuées comme suit:

I) L'associé ACTA PRIV SA, préqualifiée, déclare avoir cédé et transporté, avec effet au 1^{er} janvier 2006, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinq (5) de ses cinquante (50) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Jean-Paul THIEFELS, employé privé, demeurant à L-7651 Heffingen, 48, am Dueref, qui accepte, moyennant le prix global de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

II) L'associé ACTA PRIV SA, préqualifiée, déclare avoir cédé et transporté, avec effet au 1^{er} janvier 2006, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, trois (3) de ses cinquante (50) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Albert HENKEL, employé privé, demeurant à L-7521 Mersch, 8, rue des Champs, qui accepte, moyennant le prix global de neuf cent trente euros (EUR 930,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

III) L'associé ACTA PRIV SA, préqualifiée, déclare avoir cédé et transporté, avec effet au 1^{er} janvier 2006, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux (2) de ses cinquante (50) parts sociales de la société dont s'agit à Madame Anouk SCHANCK, employée privée, demeurant à L-8358 Goebange, 4, rue Principale, qui accepte, moyennant le prix global de six cent vingt euros (EUR 620,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV) L'associé Monsieur Carlo FISCHBACH, préqualifié, déclare avoir cédé et transporté, avec effet au 1^{er} janvier 2006, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinq (5) de ses cinquante (50) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Jean-Paul THIEFELS, employé privé, demeurant à L-7651 Heffingen, 48, am Dueref, qui accepte, moyennant le prix global de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V) L'associé Monsieur Carlo FISCHBACH, préqualifié, déclare avoir cédé et transporté, avec effet au 1^{er} janvier 2006, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinq (5) de ses cinquante (50) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Lex FISCHBACH, indépendant, demeurant à L-5236 Sandweiler, 24, rue d'Oetrange, qui accepte, moyennant le prix global de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Suite aux prédites cessions de parts, la répartition se fait actuellement comme suit:

1) La société anonyme ACTA PRIV S.A., préqualifiée, quarante parts sociales	40
2) Monsieur Carlo FISCHBACH, préqualifié, quarante parts sociales	40
3) Monsieur Jean-Paul THIEFELS, préqualifié, dix parts sociales	10
4) Monsieur Albert HENKEL, préqualifié, trois parts sociales	3
5) Madame Anouk SCHANCK, préqualifiée, deux parts sociales	2
6) Monsieur Lex FISCHBACH, préqualifié, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

L'assemblée constate que:

- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts leurs cédées à partir du 1^{er} janvier 2006.
- Les cessionnaires participent aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier 2006.
- Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

Les comparants renoncent aux formalités de notification de la présente cession de parts à la société comme prévu à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 du fait que tous les associés et gérants sont présents ou représentés à la présente assemblée.

Deuxième résolution

Suite à cette résolution, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 4.- pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, divisé en cent (100) parts sociales de trois cent dix (310,-) Euros chacune, entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.»

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Arend, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 29 avril 2008. Relation: RED/2008/523. - Reçu douze euros (12,00 €).

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mai 2008.

LÉONIE GRETHEN.

Référence de publication: 2008066643/240/104.

(080074745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Spghetteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.108.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066648/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03574. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080075178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Agence Immobilière Mara Max S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

R.C.S. Luxembourg B 97.836.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066651/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03572. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080075176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.118.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending,

duly represented by Ms Delphine Hoeur, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 April 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 April 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the US dollar currency (USD) into the euro currency (EUR), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 16 April 2008 at 5 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of USD 1.5928, so as to bring the capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) to fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694), divided into fifteen thousand six hundred ninety-four (15,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Sole Shareholder further resolves to allocate the remaining one euro and sixty-three cents (EUR 1.63) resulting from the above conversion to the share premium account of the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694) up to sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) through the issuance of fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All the fifty thousand newly issued shares have been subscribed by Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. (as aforementioned) for a total subscription price of fifty thousand euro (EUR 50,000) which shall be allocated to the share capital of the Company.

The subscribed newly issued shares have been paid up by the abovementioned subscriber through a cash contribution of a total amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) represented by at sixty-five thousand six hundred ninety-four (65,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours,

ici représentée par Mlle Delphine Hoeur, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 avril 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés est en cours, constituée par un acte du notaire soussigné du 1^{er} avril 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société du dollar US (USD) en euro (EUR), sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 16 avril 2008 à 17.00 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à USD 1.5928, afin de convertir le capital de la Société de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) en quinze mille six cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 15.694) divisé en quinze mille six cent quatre-vingt-quatorze (15.694) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'Associé Unique décide d'attribuer un euro et soixante-treize cents (EUR 1,63) résultant de la conversion ci-dessus, à la prime d'émission de la Société.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille six cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 15.694) à un montant de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 65.694) à travers l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites et libérées par Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. (susmentionnée) pour un prix total de souscription de cinquante mille euros (EUR 50.000) alloué entièrement au capital social de la Société.

Les nouvelles parts sociales de Société ainsi souscrites ont été libérées par les souscripteurs mentionnés ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante mille euros (EUR 50.000) et cet apport est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième Résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 65.694) représenté par soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze (65.694) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOEUR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008. Relation LAC/2008/16379. — Reçu deux cent cinquante euros (250,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008066636/211/111.

(080075180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.